



Arrêté LR/MB/AG/2026/ 522

Interdiction de
stationnement – Parking
Chevet de l'église Saint-
Pierre

Couvige - Journées
Européennes du
Patrimoine 2026

ARRÊTÉ

Nous, Maire de la Ville de Senlis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et
notamment ses articles L 2213 – 1 à L 2213 – 6,

Vu le Code de la route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté municipal n°2026/141 du 03/04/2026 portant
délégation de signature à Monsieur Jérôme CURIEN,
Directeur Général, des Services de la Mairie de Senlis,

CONSIDÉRANT le bon déroulement de l'exposition dentelière
(couvige) organisée à l'Espace Saint-Pierre **lors des Journées
Européennes du Patrimoine 2026** par l'association « les
dentelières de l'Oise », il est nécessaire **d'interdire le
stationnement sur l'ensemble (20 places) du parking situé
au chevet de l'Espace Saint-Pierre, avenue du Général
Leclerc, du vendredi 18 septembre 2026 à 15h jusqu'au
dimanche 20 septembre 2026 à 20h.**

ARRÊTONS :

Article 1 : Le **stationnement des véhicules de toute nature seront interdits** et considérés comme gênants sur
**l'ensemble (20 places) du parking situé au chevet de l'espace Saint-Pierre, avenue du Général Leclerc, du vendredi
18 septembre 2026 à 15h jusqu'au dimanche 20 septembre 2026 à 20h.**

Article 2 : 4 barrières ainsi que des panneaux signalant cette interdiction seront installés par les services techniques
municipaux

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et poursuivies conformément
à la loi. Les véhicules en infraction pourront être déplacés par les agents de la Force Publique, aux frais des
propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent
arrêté.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée au Service du Poste de Police Municipale, au Centre de Secours
Principal de Senlis, à la Brigade de gendarmerie de Senlis, et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 08 SEP. 2026

Le Maire
Pour le Maire
Et par Délégation



Jérôme CURIEN
Directeur Général des Services